

Gourbeyre, Vendredi 4 mai 2018  
(2 pages)

### Échouages de sargasses en Guadeloupe

Dans le cadre du traitement des sargasses l'agence de santé tient à rappeler les différentes actions de surveillance mises en place et les recommandations formulées.

A ce jour, une cinquantaine de sites, particulièrement touchés par des échouages importants d'algues, font l'objet, par les agents de l'agence de santé, d'une surveillance régulière. Les mesures sont hebdomadaires, voire quotidiennes, pour le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) et l'ammoniac (NH<sub>3</sub>), gaz provenant de la décomposition des sargasses.

Le protocole de mesure est strict et normé. Les relevés sont réalisés à partir d'un appareil portable de marque « Dragër » sur une durée de 15 minutes à 5 mètres des échouages. La valeur retenue est la plus élevée. En fonction de la nature des signalements et des mesures observées, des relevés sont aussi pratiqués sur 8h ou 24h. Des mesures dans les écoles ou dans les maisons proches des échouages sont également réalisées afin d'évaluer la dispersion des gaz au delà de 5 mètres.

Une station de mesure permet, de plus, de réaliser des relevés en continu de l'H<sub>2</sub>S. Cette station a récemment été placée à Capesterre de Marie-Galante, compte tenu des échouages massifs survenus dans cette commune. La maintenance et le suivi de ces relevés continus sont réalisés par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) Gwad'air.

La surveillance sanitaire est assurée par les médecins sentinelles qui signalent les cas pouvant être liés à l'émanation de gaz. Cette surveillance est étendue à l'ensemble des médecins des communes les plus touchées. L'éducation nationale et les communes font aussi remonter à l'ARS les signalements en provenance du terrain.

Les résultats de la surveillance environnementale hebdomadaire d'H<sub>2</sub>S et de NH<sub>3</sub> sont publiés sous forme de tableau sur le site internet de l'ARS :  
<https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/relevés-hebdomadaires-relatifs-aux-sargasses>

Les résultats pour l' H<sub>2</sub>S sont également disponibles sous forme cartographique sur le site Internet de l'ARS et le site internet de Gwad'air : <http://www.gwadair.fr/publications/actualites-gwad-air/233-releve-par-l-ars-des-emissions-en-h2s-suite-a-l-echouage-des-sargasses-sur-les-littoraux-guadeloupeens>

D'autres informations sont disponibles sur le site  
(<https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/sargasses>), il s'agit de :

- L'avis du haut conseil de santé publique du 2 juillet 2015 ;
- Des recommandations sanitaires ;
- Un document de questions/réponses.

## Perspectives et recommandations

Pour appuyer l'ARS, un réseau de surveillance en continu d'H<sub>2</sub>S et de NH<sub>3</sub> dans l'air ambiant, cofinancé par l'État et le conseil régional, sera bientôt installé. Ce réseau va concerner 24 sites prioritaires en fonction de l'importance de sa population permanente et des échouages d'algues fréquents.

L'ARS recommande que l'enlèvement des algues soit immédiat et régulier car en l'absence de fermentation aucune émanation de gaz n'est constatée. En cas de dépassement des valeurs recommandées par le haut conseil de santé publique, le préfet et les maires reçoivent l'information pour mise en œuvre des actions appropriées de soustraction des personnes à ces expositions.

Il est cependant recommandé, par précaution, à toute personne vulnérable (femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires), sensible ou simplement gênée de s'éloigner des zones fortement impactées, même en l'absence de dépassement des seuils acceptables.

Contact presse et communication  
Loïc BAUDUIN  
**T. 0690 96 24 22**  
ars.guadeloupe@citronmer.com  
skype: citronmer  
www.ars.guadeloupe.sante.fr